

DÉPARTEMENT
DE LA MARNE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

VILLE DE SÉZANNE

ARRONDISSEMENT
D'ÉPERNAY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du jeudi 27 juin 2024

.....

L'an deux mil vingt-quatre, le 27 juin à dix-neuf heures,
Le Conseil Municipal de Sézanne s'est assemblé dans la salle ordinaire de ses séances, à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de M. Sacha HEWAK, Maire, en vertu d'une convocation adressée individuellement à chaque conseiller le 19 juin 2024.

Étaient présents : Mme CABARTIER, M. AGRAPART, Mme LEPONT, M. THUILLIER, M. LAJOINIE, M. MILLOT, Mme BARCELO, M. BACHELIER, M. PERRIN, Mme DANTON-GALLOT, Mme BLED, Mme CHARPENTIER, M. ADNOT, Mme GUERITTE, M. ODUNCU et Mme BERNARD.

Étaient absents et excusés : M. GERLOT, Mme DE SOUSA, M. MONTIER, Mme LEMAIRE, M. LOUIS, Mme BASSELIER, M. QUINCHE, M. DE ALMEIDA, Mme PICOT et M. LÉGLANTIER. Mme DE SOUSA, M. MONTIER, Mme LEMAIRE, M. LOUIS et M. QUINCHE ayant respectivement donné pouvoir à M. THUILLIER, M. AGRAPART, Mme GUERITTE, Mme CABARTIER et M. ADNOT.

Mme Karine CABARTIER est désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Objet : Signature d'un avenant à la convention de partenariat avec le Planning familial 51 et le GHAM
SV/N° 2024 - 06 – 01

M. le Maire expose que lors de sa séance du 23 mai dernier, le Conseil Municipal a approuvé la signature d'une convention tripartite pour permettre au Planning familial de la Marne de tenir des permanences anonymes et gratuites qui se dérouleront dans les locaux du GHAM.

Il y était notamment prévu que la Ville de Sézanne finance ces temps de permanences à hauteur de 2 574 € par an (sur présentation de facture).

Or, le Planning familial va pouvoir bénéficier d'un soutien financier de 1 780 € de la part de la Déléguée aux droits des femmes et à l'égalité entre les femmes et les hommes (DDFE) et grâce à cette subvention, le reste à charge de la Ville ne s'élèvera plus qu'à 794 €.

Il convient de formaliser cette modification par un avenant à la convention initiale.

Après examen en réunion privée des commissions, le Conseil Municipal à l'unanimité,

Article 1 – approuve le projet d'avenant tel qu'annexé

Article 2 - autorise M. le Maire à signer l'avenant à intervenir avec M. le Directeur du GHAM et Mme la Présidente du Planning familial de la Marne.

Pour extrait certifié conforme.

Signé :
Le Maire,
Sacha HEWAK

En exercice : 27
Présents : 17
Pouvoirs : 5
Pour : 22
Contre :
Abstentions :